

Apprenez à connaître votre école de musique pour mieux l'aimer !

04/07/2016 | par [Christelle Schweitzer](#) |



Ces dernières années ont vu apparaître des budgets extrêmement contraints dans les collectivités territoriales. Les structures culturelles en ont parfois été les victimes. Beaucoup d'écoles de musique ont alors dû justifier, voire modifier leur fonctionnement.

Avoir un théâtre, une école d'art, un orchestre est un choix lié à la Politique de la ville. Comme tout équipement, l'**offre culturelle** est un atout pour attirer certains types de populations, mais permet surtout de développer une mixité sociale volontariste, de décroquer certains quartiers, de créer un lien intergénérationnel, de former le futur citoyen et de créer un bien-être dans la cité.

Lire aussi : [Développement durable : jamais sans la culture](#)

Les innombrables bienfaits de la présence culturelle ont été démontrés à maintes reprises, je n'y reviens pas, n'ayant pas pour objectif aujourd'hui de convaincre ceux qui ne le sont pas encore.

L'offre culturelle permet de développer une mixité sociale volontariste, de décroquer certains quartiers, de créer un lien intergénérationnel, de former le futur citoyen...

Ce qui me préoccupe, ce sont ceux qui bénéficient déjà d'équipements culturels, et notamment une **école de musique**, et qui méconnaissent ce fabuleux trésor.

L'**école de musique** de votre territoire possède un projet d'établissement, objet politique qui définit ses valeurs, ses missions et ses moyens. Il en découle un **projet pédagogique**, pensé par la direction de l'école avec son équipe pédagogique, qui décrit comment l'enseignement est structuré (type de pédagogie, cursus, évaluations...). Ces textes sont les deux guides du fonctionnement de l'école, il est important qu'ils aient fait l'objet de discussions, de concertation et de présentation, et qu'ils restent consultables pour s'y référer en permanence, même s'ils évoluent forcément.

À SAVOIR

Différents types de conservatoires

Il existe différents types de conservatoires, en fonction de leur mode de financement, de leur rayonnement et de types d'enseignement qu'ils assurent.

- **Les écoles de musique** : depuis 2006, elles peuvent être classées par l'État et porter le nom de conservatoire. Cette « labellisation » se fait suite à des critères précis (arrêté du 15 décembre 2006) et une inspection des Drac.
- **Les conservatoires à rayonnement régional (CRR)** : ils proposent 3 disciplines classées (souvent musique, danse, théâtre) et assurent la formation jusqu'au niveau pré-professionnel.
- **Les conservatoires à rayonnement départemental (CRD)** : ils proposent 2 disciplines classées (souvent musique, puis danse ou théâtre) et assurent la formation jusqu'au niveau pré-professionnel.
- **Les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRC ou CRI)** : ils proposent 1 discipline classée (quasi toujours musique) et n'assurent pas de formation pré-professionnelle.

Ces dénominations ne présument pas du financement majoritaire. Il est fréquent de voir des CRR ou CRD soutenus principalement par leur commune. Seuls les CRR et CRD ont un soutien financier de l'État. D'autres **écoles de musique** n'ont pas ce label. Cela n'ôte rien à la qualité du service public rendu.

Valoriser la richesse des parcours des enseignants

Les enseignants territoriaux qui constituent l'**équipe pédagogique** ont autant de profils qu'il existe de façons d'apprendre un art : passés par les grands conservatoires, par des écoles privées, autodidactes... la plupart ont des parcours riches en rebondissements et en rencontres (de leur voisin à Miles Davis). Mais s'il fallait décrire un parcours type, je pourrais vous parler de ce grand élève de conservatoire, qui, après avoir travaillé son instrument et la **culture musicale** pendant des années, décide d'enseigner. Il entre alors dans ce qui s'appelle depuis peu des pôles d'enseignement supérieur (les anciens Cefedem). Après un cursus qui dure entre 2 ou 4 ans selon les pôles, il sort diplômé du DE (reconnu aujourd'hui Bac +2). S'il souhaite être titularisé dans la fonction publique territoriale, il devra passer un concours (le dernier a eu lieu en 2011, le prochain sera peut-être en 2018). En attendant, il sera contractuel, et/ou trouvera une place dans une (des) association(s) et s'habitue à avoir autant de statuts que d'employeurs.

Cadres d'emplois particuliers, les assistants territoriaux (ATEA, Catégorie B) enseignent 20 heures par semaine, les professeurs d'**enseignement artistique** (PEA, Catégorie A) 16 heures (cela ressemble au principe des certifiés/agrégés dans l'enseignement général). Le reste de leur temps est consacré à la préparation des cours, aux réunions et à la concertation, au travail de leur instrument... Ils bénéficient par accord tacite (ou pas) des congés scolaires, autant pour laisser souffler les élèves que pour prendre du recul et avoir le temps de concevoir et d'amorcer des projets. Ces congés sont un « avantage » fantasmé chez beaucoup de directeurs, mais, croyez-moi, lorsqu'une école fonctionne bien, aucun enseignant n'a le temps de se prélasser sur son transat pendant deux mois en écoutant Justin Bieber !

Rendons justice aux **enseignants artistiques** : derrière ces apparences de temps de travail privilégiés se cachent une vie de famille morcelée (la plupart travaillent tous les soirs et ont renoncé depuis longtemps à pouvoir récupérer leurs enfants à la sortie de l'école), un travail quotidien de l'instrument, un investissement matériel et financier jamais compensé par

l'employeur, etc. Face à chaque avantage, peut être présenté un inconvénient de ce métier. Comme dans beaucoup de métiers « choisis ».

Des cours... et beaucoup plus

À la tête de ces équipes, qui varie de dix à parfois plus de cent cinquante enseignants, se tient le directeur (PEA chargé de direction ou directeur d'établissement d'**enseignement artistique**). À la fois artiste et pédagogue qui a fait ses preuves, et administratif qui a intérêt à les faire, il fait le lien entre les demandes des élus et l'organisation de son équipe. Vous pouvez lui faire confiance, il a tout vu et tout entendu, plus rien ne l'étonne !

Au quotidien, dans une **école de musique**, les cours sont l'activité la plus évidente. Mais derrière elle se cache une pluralité de missions, qui va des interventions en milieu scolaire, à l'accompagnement des amateurs, parfois aux activités périscolaires. Et enfin, troisième strate, sont dissimulés les nombreux temps de concertation, les multiples réunions, les partenariats à tisser, les recherches de partitions ou de disques, la conception des évaluations, les formations, les projets artistiques essentiels à chaque enseignant... Cela génère une dynamique qui, si elle est soutenue avec confiance, ne cesse jamais, pour le plus grand bonheur des usagers.

Lire aussi : [Garantir la pérennité des politiques culturelles](#)

À l'heure des baisses de budget, des réformes parfois aléatoires, les cadres doivent œuvrer pour qu'émerge une nouvelle identité culturelle des territoires. Et pourquoi ne pas s'appuyer sur les artistes-enseignants ? Imaginer, inventer, oser, organiser, mettre en projet, expliquer, évaluer : voici le cœur de leur métier. Observez le fonctionnement d'une **école de musique**, sans a priori, dans les petits détails qui n'apparaissent pas aux yeux du néophyte. Vous y trouverez non seulement un plaisir, mais aussi une source inépuisable de stratagèmes pour donner du sens, rassembler, et ouvrir des horizons.

Christelle Schweitzer est flûtiste. Elle dirige un CRI en Bretagne, sous forme d'un SMIVU, où 35 enseignants accueillent environ 700 élèves et accompagnent plus de 2 000 scolaires.



Christelle Schweitzer 

musicienne, directrice d'un CRI en Bretagne